



Régularisation du conjoint pour un étudiant avec carte de séjour

Par **MSebai**, le **10/08/2011** à **11:53**

Bonjour à vous toutes et tous,

Je suis convaincu qu'un tel sujet a du s'immiscer dans une de vos discussions, et j'espère donc ne pas être lourd sur mes ami(e)s internautes. A vrai dire, mon cas est le suivant et je souhaite avoir des orientations de votre part :

Je suis un jeune cadre Algérien ayant complété mes études d'ingénieurs en Algérie, cela fait 5 ans, par ailleurs, je viens d'être admis dans une grande école d'ingénieur en France pour un M2, du coup j'ai entamé l'ensemble des démarches administratives et obtenu mon visa d'étude. Toutefois, avant ça moi et ma femme ayant des visas de circulation valide encore, donc elle s'est déplacée en France en mission mais qui est du être retenu pour des raisons pour accoucher d'un bb qu'on attends pour fin Aout, par ailleurs, à présent que j'ai un visa d'étude et je prévois venir en France très prochainement pour rejoindre ma femme et m'inscrire, je souhaite savoir s'il y'a une possibilité de régulariser ma femme avec moi tout en sachant qu'elle est étudiante doctorante et on attends un bb la bas.

En attendant le plaisir de vous lire, veuillez agréer mon respect le plus profonds.

Salutations amicales
MSebai

Par **mimi493**, le **10/08/2011** à **13:33**

Pour avoir droit au regroupement familial, il faut

- être depuis au moins 18 mois en France légalement
- avoir le SMIC comme ressources, hors prestation sociale, en moyenne sur les 12 derniers mois
- avoir un logement adapté et suffisant pour la famille.

Avez-vous tout ça ?

Par **MSebai**, le **10/08/2011** à **13:48**

Merci Mimi493 pour ta reponse.

Par ailleurs, comme j`ai eu a l`exposer dans mon message, je viendrai la bas en tant etudiant, donc j`ai un visa D etudiant.

Ma femme est deja la bas avec un visa de circulation valide jusqu`a Juin 2012 Multi entrees avec 90j chaque fois.

J`ai eu un T2 de la part de l`Ecole ou je suis admis pour le M2.

Entre autre je dispose d`un salaire mensuel parvenant d`Algerie qui depasse le SMIC, car j`ai pas demissionner de mon post, mais plus tot je consomme mes relicats de conges donc je suis tjrs salarier dans mon bolo en Algerie. Ajoutant a ca j`ai une somme assez consequente dans mon compte en France.

On aura un bb des fin Aout sur le sol Francais.

Voici en gros les details de mon cas

Merci pour votre reponse que je lirai attentivement

Cordialement
MSebai

Par **mimi493**, le **10/08/2011** à **13:58**

Les conditions sont celles que j'ai évoquées.

Par **MSebai**, le **10/08/2011** à **14:08**

mais j`ai pas encore 18mois, a cet effet, pourriez vous m`indiquer ka demarche a suivre

Par **mimi493**, le **10/08/2011** à **15:46**

Vous attendez

Par **MSebai**, le **10/08/2011** à **16:07**

voulez vous dire que je dois attendre 18mois pour ca ??

y`a pas d`autre alternatives ? et si ma femme décroche une inscription en Doctorat en France ? est ce qu`elle pourra avoir son titre de sejour sans autant repartir en Algerie pour revenir avec un visa d`etude ??

Par **DAX5151**, le **10/08/2011** à **20:32**

Votre probleme est un peu compliqué. Regardez si L'enfant qui va venir au monde peu permettre à sa Mère(votre femme) de rester en France.

Mais avec les lois qui sortent tout le temps cela va être compliquer car vous deux n'ete pas Francais.

Malgre votre bon niveau d'etude, les nouvelles Lois Juin 2011 tendent à limiter L'immigration professionnelle!

Contactez un avocat specialiste dans le droit des étrangers. Il y#a plein sur ce forum mais C'est payant les consultations(50 à 65 Euros). l'expliquer bien votre probleme, ils pourront peut être vous guider. Car cela serait bien dommage que vous viviez en france et que votre femme et votre enfant reste en Algerie.

Je ne sais pas si vous avez assez de moyens de faire vivre votre famille en france? Car je pense que c'est cela le Noeud du problème.

Par **mimi493**, le **10/08/2011** à **20:38**

[citation]Je ne sais pas si vous avez assez de moyens de faire vivre votre famille en france?[/citation] il veut arguer d'un emploi qu'il n'aura plus, une fois, résident en France donc ...

Par **MSebai**, le **10/08/2011** à **21:52**

Mimi et Dax,

Merci pour vos orientations, au fait pour ca pas de souci j`ai des ressources assez considerable pour y`ai vivre et moi et ma famille en France.

Par ailleurs, dans les pires des cas ma femme s`inscrira en these, il me semble que le plus ideal.

Par **mimi493**, le **10/08/2011** à **22:05**

Alors ne compliquez pas, demandez un droit au séjour en tant que visiteur (pas le droit de travailler, pas le droit à la sécurité sociale etc.)

Par **Miminou**, le **11/07/2012** à **18:36**

Alors MSebai, est ce que ta femme à eu un titre de séjour??